

## COMMUNE DE MITTLACH

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MITTLACH  
DE LA SÉANCE DU JEUDI 19 FÉVRIER 2015**

*Sous la présidence de Monsieur ZINGLÉ Bernard, Maire*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h 00.

**Présents :** M. ZINGLÉ Bernard, Maire, M. DORDAIN Patrick 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme BRUNN Michelle, 2<sup>ème</sup> Adjointe, M. NEFF Dominique, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme SPENLÉ Marie-Agnès, M. JAEGLÉ Michaël, M. JAEGLÉ Olivier, Mme OBERLIN Christelle, M. HEILMANN Robert, Mme JEANMAIRE Claudine, M. DEYBACH Yves, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés et non représentés :** Néant

**Absents non excusés:** Néant

**Ont donné procuration :** Néant

**Secrétaire de séance :** Valérie JAEGLÉ, Secrétaire de Mairie

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2015
- 2) Approbation du compte administratif du budget général de l'exercice 2014
- 3) Approbation du compte de gestion du budget général de l'exercice 2014
- 4) Approbation du compte administratif du service Eau et Assainissement de l'exercice 2014
- 5) Approbation du compte de gestion du service Eau et Assainissement de l'exercice 2014
- 6) Approbation du compte administratif du Camping Municipal de l'exercice 2014
- 7) Approbation du compte de gestion du Camping Municipal de l'exercice 2014
- 8) Affectation du fonds de concours attribué par la Communauté de Communes de la Vallée de Munster
- 9) Divers

**POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2015.**

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

**POINT 2 - Approbation du compte administratif du budget général de l'exercice 2014.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Patrick DORDAIN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif du budget général de l'exercice 2014 dressé par M. Bernard ZINGLÉ, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

A l'unanimité, hors la présence du Maire,

- **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif du budget général de l'exercice 2014, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
<b>Résultat Reportés</b>	93 233,99			66 953,91	93 233,99	66 953,91
<b>Opérations de l'exercice</b>	69 182,06	151 869,21	498 565,80	537 110,84	567 747,86	688 980,05
<b>TOTAUX</b>	162 416,05	151 869,21	498 565,80	604 064,75	660 981,85	755 933,96
<b>Résultats de clôture</b>	10 546,84			105 498,95		94 952,11
<b>Restes à réaliser</b>	66 657,00	49 891,00			66 657,00	49 891,00
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	229 073,05	201 760,21	498 565,80	604 064,75	727 638,85	805 824,96
<b>Résultats définitifs</b>	<b>27 312,84</b>			<b>105 498,95</b>		<b>78 186,11</b>

- **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**POINT 3 – Approbation du compte de gestion du budget général de l'exercice 2014.**

**Le Conseil Municipal**, après s'être fait présenter le budget primitif général de l'exercice 2014, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Déclare** à l'unanimité que le compte de gestion du budget général dressé, pour l'exercice 2014, par M. Pascal VINCENT, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**POINT 4 - Approbation du compte administratif du service Eau et Assainissement de l'exercice 2014.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Patrick DORDAIN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif du service Eau et Assainissement de l'exercice 2014 dressé par M. Bernard ZINGLÉ, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

A l'unanimité, hors la présence du Maire,

- **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif du service Eau et Assainissement de l'exercice 2014, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
<b>Résultat Reportés</b>	6 261,73			2 004,88	6 261,73	2 004,88
<b>Opérations de l'exercice</b>	49 568,27	48 048,31	71 885,88	80 092,39	121 454,15	128 140,70
<b>TOTAUX</b>	55 830,00	48 048,31	71 885,88	82 097,27	127 715,88	130 145,58
<b>Résultats de clôture</b>	7 781,69			10 211,39		2 429,70
<b>Restes à réaliser</b>						
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	55 830,00	48 048,31	71 885,88	82 097,27	127 715,88	130 145,58
<b>Résultats définitifs</b>	<b>7 781,69</b>			<b>10 211,39</b>		<b>2 429,70</b>

- **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **POINT 5 – Approbation du compte de gestion du Service Eau et Assainissement de l'exercice 2014.**

**Le Conseil Municipal**, après s'être fait présenter le budget primitif du service Eau et Assainissement de l'exercice 2014, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du service Eau et Assainissement de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Déclare** à l'unanimité que le compte de gestion du service Eau et Assainissement dressé, pour l'exercice 2014, par M. Pascal VINCENT, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **POINT 6 - Approbation du compte administratif du Camping Municipal de l'exercice 2014.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Patrick DORDAIN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif du Camping Municipal de l'exercice 2014 dressé par M. Bernard ZINGLÉ, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

A l'unanimité, hors la présence du Maire,

- **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif du Camping Municipal de l'exercice 2014, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
<b>Résultat Reportés</b>		10 768,99		16 688,64		27 457,63
<b>Opérations de l'exercice</b>	6 820,85	6 100,06	59 639,53	54 183,40	66 460,38	60 283,46
<b>TOTAUX</b>	6 820,85	16 869,05	59 639,53	70 872,04	66 460,38	87 741,09
<b>Résultats de clôture</b>		10 048,20		11 232,51		21 280,71
<b>Restes à réaliser</b>	6 200,00				6200,00	
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	13 020,85	16 869,05	59 639,53	70 872,04	72 660,38	87 741,09
<b>Résultats définitifs</b>		<b>3 848,20</b>		<b>11 232,51</b>		<b>15 080,71</b>

- **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **POINT 7 – Approbation du compte de gestion du Camping municipal de l'exercice 2014.**

**Le Conseil Municipal**, après s'être fait présenter le budget primitif du Camping Municipal de l'exercice 2014, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Camping Municipal de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Déclare** à l'unanimité que le compte de gestion du service Camping Municipal dressé, pour l'exercice 2014, par M. Pascal VINCENT, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **POINT 8 - Affectation du fonds de concours attribué par la Communauté de Communes de la Vallée de Munster.**

La Communauté de Communes de la Vallée de Munster a transmis récemment le montant des suppléments de base de fiscalité pour l'année 2014 (année de référence 2013) qu'elle reverse aux Communes dans le cadre du fonds de concours. Le montant redistribué à la commune de Mittlach s'élève à 3 204,00 €

Il convient d'affecter cette somme à une opération d'investissement en respectant l'article L.5214-16V du CGCT qui dispose que « le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Le Maire propose d'affecter ce fonds de concours à l'opération d'amélioration de l'éclairage public, à savoir le remplacement des lanternes chemin du Herrenberg, chemin du Glaspfad et impasse du Kiwi, ainsi que le remplacement d'un coffret électrique, travaux qui seront réalisés en 2015.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **Affecte** le fonds de concours de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster, d'un montant de 3 204,00 € à l'opération d'amélioration de l'éclairage public, à savoir le remplacement des lanternes chemin du Herrenberg, chemin du Glaspfad et impasse du Kiwi, ainsi que le remplacement d'un coffret électrique.
- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2015 en recettes d'investissement à l'article 13251 (Subventions d'équipement non transférables – Groupements de collectivités – GFP de rattachement) du budget général.
- **Autorise** le Maire à émettre le titre de recette correspondant lorsque la Communauté de Communes de la Vallée de Munster aura procédé au versement du fonds de concours.

**POINT 9 – Divers.**

**Elections départementales**

Mr le Maire rappelle l'organisation des élections départementales qui auront lieu les **22 et 29 mars 2015**. Il invite les élus à s'inscrire aux permanences du bureau de vote.

**Réunion du Conseil Municipal en séance non publique**

Une réunion du Conseil Municipal en séance non publique et portant sur l'agrément des candidats à l'adjudication du lot de chasse intercommunal Metzeral-Mittlach du 21 mars 2015, aura lieu le **lundi 09 mars 2015, à 18h30**.

**Réunion de la commission des finances**

La réunion de la commission des finances pour la préparation des budgets primitifs 2015 a été fixée au **jeudi 19 mars 2015, à 20h00**.

**Réunion du Conseil Municipal**

La réunion du Conseil Municipal pour le vote des budgets primitifs 2015 a été fixée au **jeudi 26 mars 2015, à 20h00**.

**Concours des maisons fleuries**

La remise des prix du concours des maisons fleuries 2014 est fixée au **jeudi 07 mai 2015, à 20h00**.

**La séance est levée à 22h45.**